

Registre des délibérations du
Conseil Municipal de NOUAINVILLE
Séance du 16 février 2017

L'An deux mil dix-sept
et le seize du mois de février à 17h30,

Date de convocation

10/02/2017

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence
de Monsieur Jean-Marc BAUDRY,

Présents : M. LEBOYER Daniel, M. BONISSENT Marc, Mme GAIN Maryvonne, Mme LEGRAND Christine, Mme LABOUBENE Lydie, Mme MAUROUARD Pascale, Mme, M. DIGUET Christian, Mme PORTIER Isabelle, M. MARTI-FULLANA Bernard

Absent excusé : Mme JOLITON Christine.

Secrétaire de séance : Mme Christine LEGRAND.

Le compte rendu de la séance du 19 janvier 2017 est approuvé à la majorité des membres présents.

1 - Effacement des réseaux électriques et téléphoniques « rue hameau Lucas » APS 328002

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « rue hameau Lucas ».

Le Syndicat Départemental d' Energie de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 211 100 € HT. Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune de Nouainville s'élève environ à 74 500 €.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de l'effacement des réseaux « Rue hameau Lucas »,
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le second trimestre 2017
- Acceptent une participation de la commune de 74 500 €
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée à ce projet,
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

2 - Demande d'aide financière exceptionnelle

Suite à une facture impayée d'ENGIE datant de 2016, le Conseil Municipal

- décide d'apporter un secours de 200.00 euros à une famille Nouainvillaise en difficultés financières pour le paiement de son électricité.
- s'engage à régler directement le service ENGIE

Voix pour : 9

Voix contre : 1

Abstentions : 0

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux pour mise en souterrain des réseaux rue « hameau Lucas » commenceront à partir du 20 février 2017 pour une durée de 4 mois Ces travaux seront réalisés par le Syndicat Départemental d' Energies de la Manche (SDEM 50) avec des restrictions de circulation lors des travaux de terrassements.

La séance est levée à 18h00.